

Nom, Prénom
Rue et n°
1450 CHASTRE

Au Collège des Bourgmestre et Échevins
Administration communale
Avenue du Castillon 71
1450 Chastre
urbanisme@chastre.be

Chastre, le.....2022

Concerne : enquête publique sur le 3ème Complément d'Étude d'Incidences Environnementale du projet ASPIRAVI d'ériger un parc de 6 éoliennes sur le plateau central de Chastre

Monsieur le Bourgmestre,
Madame et Messieurs les Échevins,

Je tiens par la présente, à vous faire part de ma profonde indignation à la lecture de ce nouveau complément d'étude d'incidences.

Celui-ci, commandé par la société ASPIRAVI dont le permis a été pour la 4^{ème} fois annulé par le Conseil d'État, ne me satisfait pas car il tente maladroitement de satisfaire les demandes répétées des riverains de la commune de Chastre, et d'influencer ceux-ci avec des informations tronquées, si ce n'est, fausses.

Et je m'en explique :

1. L'étude acoustique

A/ Je m'interroge quant à l'impartialité de l'étude, car elle ne tient aucunement compte du fait que le **bruit éolien est de type impulsif**, alors que c'est un fait unanimement reconnu (voir des décisions de justice en Allemagne et en Suisse).

Le gouvernement wallon dans l'article 36 de son arrêté du 4 juillet 2002, prévoit dans ces cas-là de tenir compte d'un terme correctif de 5db(A).

L'étude n'en tient pas compte !

B/ L'étude ne tient pas compte non plus de l'effet de parc. Les niveaux sonores de 6 sources différentes ne peuvent pas simplement s'additionner, mais leur groupement augmente sensiblement le niveau global.

Alors que l'étude indique qu'aucun récepteur n'enregistrera un niveau sonore supérieur aux normes, un calcul détaillé, en tenant compte des 6 éoliennes, permet de la démentir.

Ainsi, une habitation située aux coordonnées Lambert 167149/141687, subira un niveau sonore égal à **50,3 db(A)** alors que l'étude indique un niveau maximum de 39,9 db(A) pour les points d'immission 13, 14 et 15 situé à quelques mètres de cette habitation.

On est donc loin des niveaux calculés par l'étude !

2. Les photomontages

La plupart des photomontages sont pris en prenant bien soin de placer les éoliennes derrière un rideau d'arbres ou des bâtiments !

De plus, les prises de vue ne sont parfois pas prises de l'endroit indiqué. Ainsi, le photomontage 08, censé être pris de la rue Vieille, est en réalité pris du haut de la rue des Vallées.

Soit 131m plus loin !

3. L'effet d'encerclement

Avec **47** éoliennes dans un rayon de moins de 4,8 km et **173** éoliennes dans un rayon de moins de 16 km, dans une région caractérisée par ses longues vues (openfields), il est évident que la covisibilité contribuera à générer une pression visuelle et une perception d'omniprésence des éoliennes depuis nos villages et notre plateau central.

Les prescrits du cadre de référence éolien de 2013 en matière d'encerclement ne sont pas respectés : à plusieurs endroits l'étude signale l'absence d'un angle d'ouverture (obligatoire cependant) sans éoliennes.

C'est entre-autres pour ces raisons que **je m'oppose fermement à ce projet.**

De plus, il est amusant de constater que le titre du projet a été modifié. On parlait anciennement d'un projet sur le plateau **CENTRAL** de Chastre. A présent, le mot central a disparu, mais il n'en reste pas moins vrai qu'il s'agit d'ériger 6 éoliennes de 150m de haut au centre d'une commune ! Rappelons que 40% de la population habite dans un rayon de 2 km !

Rien que cette situation, devrait indiquer à tout responsable politique que l'endroit est inadéquat, et l'inciter à refuser tout permis pour ce genre de projet.

Je refuse que les 12 km² de ce plateau, sur lequel on ne retrouve aucun bâtiment, si ce n'est la Croix de St. Géry datée du XIII^{ème} siècle, soient sacrifiés pour devenir un site industriel.

Je marque également mon incompréhension devant l'obstination de la Société Aspiravi et celle du Ministre de l'Environnement à implanter un parc industriel de 6 éoliennes sur le plateau de Chastre, malgré les quatre annulations du permis par le Conseil d'État pour cause de non-respect de la législation.

Cela s'appelle un déni de démocratie !

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les Echevins, mes salutations distinguées.

Signature :

Nom, Prénom :